



Dossier du BHI No. S1/0607

LETTRE CIRCULAIRE No.
10/2005
21 janvier 2005

DRAPEAUX DES ETATS MEMBRES AU BHI

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, le Bureau possède les drapeaux des Etats membres qui sont utilisés en différentes occasions, comme par exemple pour les Conférences, les fêtes nationales et les événements célébrés au Bureau, etc.

Les drapeaux ont deux dimensions : 2m x 3m et 0,80m x 1,20m et ceux que nous possédons au Bureau doivent être remplacés. Nous souhaiterions à cet effet, recevoir de l'ensemble des Etats membres leurs drapeaux aux dimensions suivantes : 2m x 3m.

Il est demandé aux Etats membres suivants de bien vouloir fournir leurs drapeaux dans les deux dimensions : 2m x 3m et 0,80m x 1,20m : Bangladesh, Colombie, Jamaïque, Koweït, Mexique, Maroc, Mozambique, Myanmar, Slovénie, Tunisie et Ukraine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président